



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l'Île- D'Orléans, séance extraordinaire du 14 décembre 2016, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- D'Orléans, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:

M. Claude Rousseau → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
Mme Nathalie Vézina → Conseiller
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Huguette Giroux Conseillère
M. François Pichette- → Conseiller

et tous formant quorum.

Les conseillers et conseillères suivantes renoncent au délai ainsi qu' à l'avis de convocation écrit de la séance du 14 décembre 2016.

M. Claude Rousseau _____

Mme Nathalie Vézina _____

M. Alain Dion _____

Mme Huguette Giroux _____

M. François Pichette _____

Mme Caroline Turgeon _____

M. Sylvain Bergeron _____

Le directeur général/secrétaire- trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents et souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée extraordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2017
4. Adoption du règlement de taxation 437- 2016

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

5. Levée de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

1952-2016
N° de résolution
ou annotation

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour .

ADOPTÉE.

1953-2016

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2017 au montant de 2 071 053\$ représentant les revenus et les dépenses opérationnelles et de balancer le budget opérationnel par l'affectation du surplus non réservé d'un montant de 76 454\$ et d'adopter le budget d'immobilisation au montant de 1260 000\$ équilibrer par le surplus non affecté de 11 251\$, le surplus de l'assainissement des eaux usées réservé de 7 000\$ et par le fonds de roulement de 16 849\$.

ADOPTÉE.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT #437-2016 DE TAXATION FONCIÈRE ET TARIFICATION DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2017

Considérant le contexte financier actuel et la demande du conseil de ne pas modifier le règlement de taxation ;

1954-2016

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #437-2016 de taxation foncière et de tarification de services municipaux pour l'année 2017.

ADOPTÉE.

Période de question du Public

5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence :

1955-2016

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h30.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Sylvain Bergeron, maire

M. Gérard Cossette

Directeur général/secrétaire- trésorier